

Communiqué de presse

## **Initiative pour les chauffeurs : des efforts superflus et contre-productifs pour un diktat étatique des salaires dans la branche suisse des transports !**

**L'Association suisse des transports routiers ASTAG est très sceptique face à l'«initiative pour les chauffeurs» lancée ce jour par Les Routiers Suisses. Les salaires dans la branche des transports routiers sont équitables, et d'autres interventions de l'Etat seraient superflus, voire contre-productives. La position définitive de l'ASTAG sera fixée lors d'une assemblée extraordinaire des délégués.**

Le partenariat social existant depuis 2006 dans la branche suisse des transports routiers a fait ses preuves. Plusieurs conventions conclues au niveau national et cantonal ont permis – en plus des dispositions légales – d'obtenir des acquis importants en faveur tant des employeurs que des employés. C'est donc avec une grande déception et beaucoup de scepticisme que l'Association suisse des transports routiers ASTAG prend connaissance du fait que Les Routiers Suisses LRS, l'association des chauffeurs professionnels, semble vouloir emprunter une autre voie. En effet, l'initiative dite «pour les chauffeurs», qui a été officiellement lancée ce jour par une publication dans la Feuille fédérale, vise à imposer des salaires uniformes obligatoires dans toute la Suisse pour le transport de marchandises et de personnes par le biais d'une disposition constitutionnelle. «Ainsi, le partenariat social est remis en question de manière unilatérale et inutile par LRS», constate Thierry Burkart, conseiller aux Etats et président central de l'ASTAG qui ajoute : «Il s'agit clairement d'une rupture de confiance !»

### **Des salaires équitables selon une enquête représentative**

En principe, le niveau des salaires dans le transport routier suisse avec des camions et des autocars est aujourd'hui déjà adapté et équitable. Selon un sondage représentatif réalisé en mai 2022 par l'Institut d'études de marché et d'opinion gfs.Bern, le salaire moyen est supérieur à 5'500 francs par mois. Le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, respectivement la Commission tripartite CT de la Confédération, ont en outre constaté à plusieurs reprises que le comportement en matière de salaires de la plus grande partie de la branche des transports est très correct. En comparaison avec d'autres branches, on ne constate pas un taux d'abus supérieur à la moyenne.

L'ASTAG attache donc la plus grande importance au maintien de la liberté contractuelle. Les salaires doivent pouvoir être négociés individuellement entre l'employeur et l'employé. Il est en outre d'une importance capitale que les conventions et les réglementations existantes au niveau cantonal soient continuellement développées – comme cela s'est fait régulièrement jusqu'à présent –

sous la responsabilité des sections de l'ASTAG et des LRS. Ainsi les problèmes très rares mais inhérents au système ont très souvent pu être résolus et le peuvent encore. Les interventions de l'Etat sont par contre superflues, génératrices de coûts, voire même contre-productives, car elles conduisent à un diktat salarial, à un nivellement des salaires par le bas et à des frais d'exécution totalement intolérables.

L'initiative représente en outre une publicité négative et elle nuit donc à l'image de l'ensemble de la branche. Surtout, elle présente le métier de chauffeur sous un éclairage bien plus mauvais qu'il ne l'est en réalité, ce qui complique encore la recherche aujourd'hui déjà difficile de personnel qualifié. «Les Routiers Suisses nous rendent ainsi un mauvais service et mettant à mal notre objectif commun consistant à trouver une relève suffisante», a déclaré le directeur de l'ASTAG Reto Jaussi.

Une assemblée extraordinaire des délégués aura lieu en temps voulu pour décider définitivement de la position de l'ASTAG sur l'«initiative pour les chauffeurs», respectivement pour savoir s'il convient de soutenir la collecte de signatures. Par le passé, le comité central s'est déjà prononcé à plusieurs reprises et très clairement contre des salaires minimaux obligatoires dans toute la Suisse. «Le marché du travail fonctionne bien dans le secteur des transports routiers», souligne le président central Thierry Burkart, «pas besoin de réglementation supplémentaire !»

Pour de plus amples informations :

ASTAG Association suisse des transports routiers  
André Kirchhofer  
079 659 86 86

Berne, le 12 juillet 2022